

## DOSSIER DE PRESSE

Nouméa, le 22 juin 2017

# 17<sup>ème</sup> JOURNÉE NATIONALE DE RÉFLEXION SUR LE DON D'ORGANES ET LA GREFFE ET DE RECONNAISSANCE AUX DONNEURS AU MÉDIPÔLE DE KOUTIO

À l'occasion de cette Journée nationale et à l'initiative de la Coordination hospitalière de prélèvement du CHT Gaston-Bourret, un lieu de mémoire sera inauguré officiellement à 14h dans le Jardin des traversées du Médipôle en présence de Mme Valentine EURISOUKE, membre du gouvernement en charge du secteur de la santé, du Sénat coutumier, de Mme Jacqueline BERNUT, présidente du CA du CHT, de Mme Pascale KLOTZ de la direction du CHT, de nombreuses personnalités et du grand public.

Symbolisé par une sculpture de Loïc Castellucio, qui représente le don, la mort et la continuité de la vie, cet espace exprimera la reconnaissance due aux donneurs d'organes et à leurs familles.

Et toute la journée, dans le grand hall, l'équipe de la Coordination hospitalière, accompagnée des associations de patients Un nouveau départ pour la vie et AIRTNC (Association des Insuffisants rénaux et transplantés de Nouvelle-Calédonie), informera et sensibilisera le grand public et les professionnels sur le don d'organes.

### **Contacts :**

La Coordination hospitalière de prélèvement et de greffe du CHT  
**Véronique Biche** - tél. 20 80 88 - mail : [coordinatrice.hosp@cht.nc](mailto:coordinatrice.hosp@cht.nc)

**Dr Nicolas Quirin** - service de Néphrologie et d'Hémodialyse

**Dr Emmanuel Couadau** - département Anesthésie-Réanimation

## Le don d'organes, tous concernés

Le recours à un don d'organe permet de sauver ou d'améliorer l'état de santé d'une personne grâce à la greffe. Une personne greffée peut reprendre une vie quasi normale : la technique de greffe est de mieux en mieux maîtrisée et les résultats ne cessent de s'améliorer. Depuis 3 ans, la Nouvelle-Calédonie a développé une activité de prélèvement de reins à partir de donneurs décédés. Ce geste de solidarité de son vivant, et maintenant après sa mort, est rendu possible sur le territoire grâce à des donneurs et à leurs familles.

Chaque année, le nombre de personnes inscrites en liste d'attente de greffe progresse. Si le nombre de donneurs est en augmentation, l'opposition au don reste encore très élevée. Dans la plupart des cas, elle s'explique par un manque d'information du public. Si le défunt ne s'est jamais exprimé auprès de ses proches ou s'il n'a pas enregistré son opposition sur le Registre national des refus, il est souvent difficile pour la famille de témoigner de la position supposée du défunt. C'est pourquoi la Coordination hospitalière de prélèvement et de greffe du CHT informe, rencontre et échange sur le don d'organes : il est essentiel pour chacun de prendre position pour ou contre le don en vue d'une greffe. La poursuite des actions de sensibilisation et d'information est donc indispensable pour lever les appréhensions des donneurs ou de leurs proches.

### **En métropole, le pourcentage de refus de prélèvement reste à un niveau élevé à 33,7 % et monte jusqu'à 68 % en Nouvelle-Calédonie**

#### Comment exprimer sa position sur le don d'organes ?

En Nouvelle-Calédonie, comme en métropole, il est possible de donner ses organes de son vivant, mais également après son décès. Nous sommes tous considérés, selon la loi, comme donneurs après notre décès à moins d'avoir signifié notre refus au don d'organes. Le moyen le plus efficace pour signifier ce refus est de s'inscrire sur le Registre national des refus. Celui-ci sera systématiquement consulté par la Coordination hospitalière. Si l'on n'est pas inscrit sur le Registre des refus, alors la Coordination se tourne vers les proches pour savoir si le défunt avait exprimé un refus de prélèvement.

Si l'on souhaite faire don de ses organes à son décès le meilleur moyen pour que sa volonté soit respectée, c'est de le dire à ses proches. Il est également possible de posséder une carte de donneur (celle-ci reste un témoignage de sa position). Pour que sa volonté soit respectée, il faut le dire !

### **La greffe de rein en Nouvelle-Calédonie depuis 2013 :**

**71** patients calédoniens ont été greffés dont

- **27** patients inscrits et greffés en métropole ;
- **44** patients inscrits sur la liste d'attente nationale (Nouméa) et greffés en Australie.

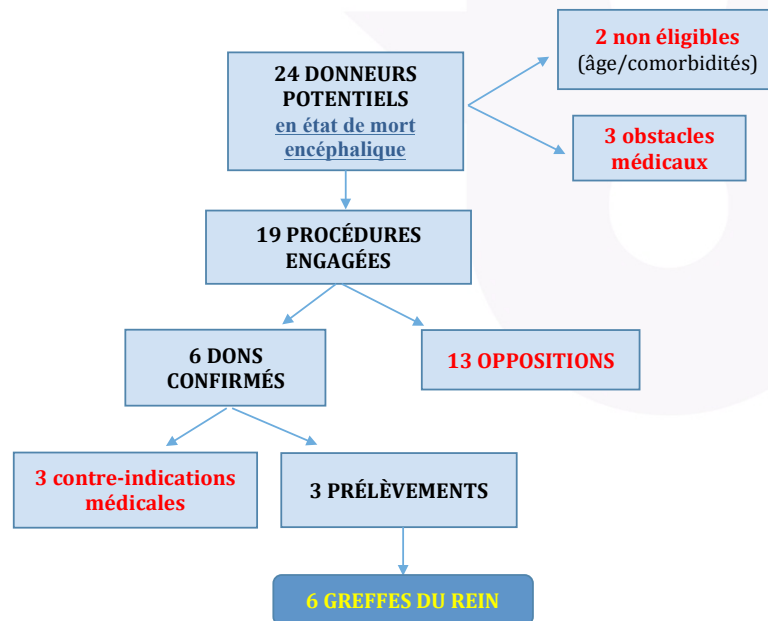
Sur les **71** greffes de rein, **24** ont été réalisées à partir de donneurs décédés.

## Le don et la greffe de rein en Nouvelle-Calédonie

Depuis 2013, 24 greffes de reins ont été réalisées à partir de donneurs décédés en état de mort encéphalique, dont 6 en 2016. Lorsqu'un patient évolue vers un état de mort encéphalique, l'équipe du service de Réanimation fait appel à l'équipe de Coordination hospitalière. Celle-ci s'assure alors qu'il peut être un donneur potentiel d'un point de vue médical et qu'il n'est pas inscrit sur le Registre national des refus au don d'organes. Elle assure également un soutien médical et psychologique à la prise en charge du "donneur" et de ses proches. Plusieurs entretiens permettront aux proches de comprendre cette situation, qui ouvre la question du don. Mais le refus n'est pas le seul frein au don. C'est parfois une contre-indication médicale qui fera obstacle au prélèvement : en 2016, sur les 6 familles ayant témoigné en faveur du don, seuls trois dons ont pu aboutir à un prélèvement.

### 15 patients calédoniens greffés en 2016 :

6 greffes réalisées en métropole, 3 greffes à partir de donneurs vivants et 6 greffes à partir de donneurs décédés selon le schéma ci-contre :



Depuis le début de l'année 2017, 6 greffes de rein ont été réalisées dont 2 greffes à partir d'un donneur décédé et 4 à partir de donneurs vivants.

#### Le cadre légal :

En France, la loi considère que nous sommes tous donneurs (consentement présumé) à moins d'avoir signifié son refus de son vivant, notamment sur le Registre national des refus. L'équipe médicale consulte systématiquement ce registre. L'activité de don d'organes, de tissus et de cellules est encadrée par des règles éthiques et juridiques rigoureuses. Si le médecin n'a pas directement connaissance de la volonté du défunt, l'article L.1232-1, applicable en Nouvelle-Calédonie, stipule qu'il doit s'efforcer de recueillir auprès des proches l'opposition au don d'organes éventuellement exprimée de son vivant par le défunt, par tout moyen.

## Un lieu de mémoire et de reconnaissance au Médipôle

Depuis juillet 2011, la révision de la loi de bioéthique a fait évoluer la Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe du 22 juin pour exprimer la reconnaissance due aux donneurs.

La gratuité du don d'organes est un principe fondamental inscrit dans la loi qui fait de l'acte de don, un geste altruiste. La loi de bioéthique de 2004 a prévu la création d'un lieu de mémoire exprimant la reconnaissance envers les donneurs et leurs proches dans les hôpitaux autorisés à prélever. Pour la société, c'est une façon de porter une attention toute particulière aux dons d'organes et à sa dimension altruiste qui ne va jamais de soi.

Cet acte, hautement symbolique, contribue à développer la réflexion de la population calédonienne autour de la question du don, le plus souvent encore méconnue et posée dans des moments douloureux pour les proches.

Au Médipôle, la Coordination hospitalière de prélèvement et de greffe du CHT Gaston-Bourret a souhaité pouvoir inscrire sur le site, de façon symbolique, cette reconnaissance due aux donneurs et à leurs familles. À travers un appel à projet qui a bénéficié des critères d'attribution de la dotation «1 % Culture» du gouvernement, elle a fait réaliser une stèle par l'artiste Loïc Castellucio. Celle-ci sera placée aux côtés d'une autre œuvre, *Transplantation* - installation de 11 pièces en acier découpé et peint, réalisée par le même artiste et dédiée au don d'organes.

**Jeudi 22 juin à 14 h,  
à l'occasion de la Journée  
nationale de réflexion  
sur le don d'organes  
et à l'initiative de la  
Coordination hospitalière  
de prélèvement du CHT,  
un lieu de mémoire a été  
inauguré officiellement  
dans le Jardin des  
traversées. Symbolisé  
par une sculpture de Loïc  
Castellucio, qui représente  
le don, la mort et  
la continuité de la vie,  
cet espace exprime la  
reconnaissance due  
aux donneurs d'organes  
et à leurs familles.**



## LA CHAÎNE DU DON EN NOUVELLE-CALÉDONIE

